

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE MAIRIE DE GENOUILLE  
N°13**

Séance du 24 mars 2022

L'an deux mil vingt deux, le vingt quatre mars, le Conseil Municipal de la Commune de GENOUILLE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire Jean-Guy VALETTE.

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
14	11	11
		Pour : 11
		Contre : 0
		Abstentions : 0

**Etaient présents :**

Mesdames DELAGE Christelle, BOLLE Marie-Claire, NIQUET Sandra, MASSON Dany, Messieurs VALETTE Jean-Guy, MORIN Jacques, CHAUVEAU Philippe, MORISSET Florian, GAUDIN Loïc, BRETON Marc, GIRAUD Patrice

**Procuration(s) :**

**Etai(en)t absent(s) :**

TEXERAUD Patrice

**Etai(en)t excusé(s) :**

CLEMENT Julien, LUQUIAU Christophe

Date de la convocation
17 mars 2022

Date d'affichage
17 mars 2022

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le

\_ / \_ / \_

et publication du

\_ / \_ / \_

A été nommé(e) **secrétaire de séance** : CHAUVEAU Philippe

**EXAMEN ET VOTE DU COMPTE DE GESTION 2021**

Le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que le compte de gestion est établi par SGC Sud Vienne à la clôture de l'exercice.

Le Maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis au vote du conseil municipal en même temps que le compte administratif.

**Le Conseil Municipal,  
à l'unanimité des membres présents,  
Après en avoir délibéré,**

Vote le compte de gestion 2021, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Genouillé

Le Maire VALETTE Jean-Guy

  


**AR Prefecture**

086-218601045-20220324-D13\_2022-DE  
Reçu le 29/03/2022  
Publié le 29/03/2022